

SESSION PLÉNIÈRE DE PRINTEMPS 2019 DE LA CCNR

Ref: CC/CP (19)2



Strasbourg, le 29 mai 2019 - La Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) a tenu sa session plénière de printemps le 29 mai 2019, sous la présidence de M. Achim Wehrmann, chef de la délégation allemande. Des représentants de la Commission européenne, de la Commission de la Moselle, de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR), ainsi que du Luxembourg et de la République tchèque, ont assisté à cette session plénière en leur qualité d'observateur.

Les travaux et réflexions en cours liés à l'adoption de la Déclaration de Mannheim par les ministres compétents des États Membres en octobre dernier ont été un point important de la session plénière. La coopération fructueuse avec l'Union européenne, notamment dans le cadre des nouvelles relations contractuelles 2019-2021 entre la CCNR et la Commission européenne, ainsi que les collaborations positives et entretenues avec d'autres organisations internationales dans le domaine de la navigation intérieure, ont également été mises en avant lors de la réunion du 29 mai. D'autres thèmes importants ont pu être abordés lors de la réunion, tels que l'adaptation de la réglementation CCNR pour prendre en compte l'ES-TRIN 2019 actualisé, les travaux en cours pour la révision du Règlement relatif au personnel de la navigation sur le Rhin (RPN) ou encore la situation économique de la navigation intérieure en Europe.

DÉCLARATION DE MANNHEIM : TRAVAUX ET RÉFLEXIONS EN COURS

La [Déclaration de Mannheim](#), adoptée fin 2018 par les États membres de la CCNR, énonce les principaux défis pour le transport fluvial, que la Commission centrale entend relever concrètement avec ses partenaires. La prospérité et la sécurité de la navigation intérieure, la coopération fructueuse de la CCNR avec l'ensemble des acteurs majeurs du monde du transport, la promotion des nouvelles technologies (dont la numérisation et l'automatisation) ou encore le développement durable de la navigation intérieure sont des objectifs essentiels de la Déclaration.

La session plénière a notamment permis de franchir une première étape dans la concrétisation de la Déclaration de Mannheim par le lancement d'une étude de la CCNR sur « Le financement de la transition énergétique pour un secteur européen de la navigation intérieure à zéro émission ». Ainsi, la Déclaration de Mannheim fixe comme objectif de mettre un terme, autant que possible, aux émissions de gaz à effet de serre et autres polluants d'ici 2050 et charge la CCNR d'être à l'initiative du développement de nouveaux instruments financiers pour atteindre cet objectif. L'un des objectifs sera notamment de permettre aux conclusions de cette étude d'être intégrées aux réflexions sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027 de l'Union européenne.

La session plénière a également permis d'échanger sur les premiers travaux et réflexions en cours suite à la signature de la Déclaration de Mannheim, avec comme visée à court terme (2023) la publication d'un rapport par la CCNR sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de la Déclaration. Ont notamment été évoqués :

- Les travaux du Comité européen pour l'élaboration de standards dans le domaine de la navigation intérieure (CESNI) (voir paragraphe ci-dessous pour plus d'informations) ;
- Les travaux en matière d'automatisation en navigation intérieure, avec une première définition internationale de la CCNR adoptée en décembre 2018, les discussions au sein des différents comités concernés pour les travaux réglementaires ou encore la veille en matière de projets pilotes dans le domaine de la navigation automatisée ;
- La participation de la CCNR à différentes initiatives au niveau européen, dont la *Waterborne technology platform*, le *Green shipping expert group* ou encore le *NAIADES II Implementation Group* ;
- La participation, en tant que partie prenante, aux échanges proposés par la Commission européenne sur le « Good Navigation Status » (GNS) et l'appui à son développement. Le Groupe de correspondance sur le GNS (composé d'experts de neuf États européens ainsi que de la CCNR, de la Commission du

Danube et de la Commission de la Save) a achevé ses travaux en formulant une recommandation pour des objectifs adaptés aux fleuves et canaux ;

- L'appui au développement du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) ;
- Le suivi des consultations et des politiques au niveau européen en matière d'environnement et de sécurité ;
- L'organisation, en novembre 2019, d'un atelier sur le changement climatique et le phénomène des basses eaux, et leurs conséquences pour la navigation intérieure ;
- La thématique des aires de stationnement, de leur emplacement, de leur équipement ou encore de leur raccordement au réseau électrique, également pour la propulsion électrique des bateaux. À cet égard, la CCNR organisera l'an prochain un atelier consacré aux propulsions électriques ;
- La révision du Règlement de la CCNR relatif au Personnel de la Navigation sur le Rhin (voir paragraphe ci-dessous pour plus d'informations).



CCNR

COMMISSION CENTRALE
POUR LA NAVIGATION DU RHIN

Palais du Rhin

2, place de la République - CS10023
F - 67082 Strasbourg Cedex

Tél. +33 (0)3 88 52 20 10

Fax +33 (0)3 88 32 10 72

ccnr@ccr-zkr.org
www.ccr-zkr.org



COOPÉRATION DE LA CCNR AVEC L'UNION EUROPÉENNE

La CCNR s'est félicitée une nouvelle fois de la collaboration continue et fructueuse avec la Commission européenne, et en particulier avec les services de la Direction générale de la mobilité et des transports de la Commission européenne (DG MOVE). Cette coopération a été entérinée par la signature d'un nouveau cadre financier triennal (2019-2021), entré en vigueur en janvier 2019 et destiné à soutenir les activités conjointes en vertu de l'Arrangement administratif de 2013. Les modules de travail identifiés pour les trois prochaines années concernent notamment les prescriptions techniques applicables aux bateaux, les qualifications professionnelles pour le personnel navigant, les technologies de l'information en navigation intérieure, les travaux de l'Observation du Marché ou encore le concept de « Good Navigation Status », ainsi que les fonctions supports essentielles de ces activités. La tenue d'une première réunion de coordination entre la DG MOVE et le Secrétariat de la CCNR, le 20 mai 2019, a permis de confirmer le lancement réussi de ce nouvel cycle et de discuter des prochaines étapes à mettre en œuvre, ainsi que des perspectives de coopération futures au-delà de 2021.

Le [Comité européen pour l'élaboration de standards dans le domaine de la navigation intérieure \(CESNI\)](#) et ses travaux ont à nouveau été des points importants à l'ordre du jour de la session plénière de mai 2019. La [réunion du CESNI du 10 avril 2019](#) à Strasbourg a ainsi permis l'adoption de plusieurs ajustements de son programme de travail 2019-2021 et a également vu la création de nouveaux groupes de travail temporaires dans le domaine des qualifications professionnelles, concernant la gestion de la qualité (CESNI/QP/QM) et les prescriptions relatives aux équipages, ainsi que l'attribution du statut d'organisation non gouvernementale agréée à l'association [European Maritime Heritage \(EMH\)](#).

COOPÉRATION DE LA CCNR AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET AUTRES ACTEURS CLÉS DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE

La CCNR se félicite une fois encore de ses collaborations constructives et continues avec les autres Commissions fluviales, la CEE-ONU, la CIPR, les États Observateurs, les ONG agréées et l'ensemble

des acteurs majeurs dans le secteur de la navigation intérieure, en Europe et à l'international.

La session plénière du 29 mai a donné l'occasion d'informer les participants de la signature par la Conférence des gouverneurs et des premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent (Conférence GSGP) et la CCNR d'une déclaration commune d'intention pour la promotion du développement durable du transport par bateau. La déclaration vise à établir une coopération entre la CCNR et la Conférence GSGP et à poursuivre les efforts pour un renforcement des relations de la CCNR avec les autres Commissions fluviales, y compris en dehors de l'Europe. Cette déclaration formalisera des échanges entre la CCNR et la Conférence GSGP engagés depuis plusieurs années.

La Cheffe du secrétariat de la Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR), Mme Schulte-Wülwer-Leidig, a fait rapport sur la préparation en cours de la 16ème Conférence des ministres du Rhin (13.02.2020, Pays-Bas). Elle a dressé le bilan de la mise en œuvre à ce jour du programme « Rhin 2020 » en matière de restauration écologique, d'amélioration de la qualité de l'eau, de gestion du risque d'inondations et d'aspects liés au changement climatique et aux périodes d'étiage, a souligné les liens transversaux avec la navigation et a esquissé les enjeux pour l'avenir.

ADAPTATION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA CCNR POUR PRENDRE EN COMPTE L'ES-TRIN ACTUALISÉ

Lors de sa session plénière de décembre 2017, la CCNR avait intégré une référence à l'ES-TRIN 2017/1 (Standard européen établissant les prescriptions techniques des bateaux de navigation intérieure) dans le Règlement de visite des bateaux du Rhin (RVBR), le Règlement de police pour la navigation du Rhin (RPNR) et le Règlement relatif au personnel de la navigation sur le Rhin (RPN).

Le CESNI a récemment adopté une nouvelle édition de l'ES-TRIN (2019/1). Cette dernière inclut notamment des prescriptions pour les propulsions électriques et les installations d'extinction d'incendie, mais surtout des solutions durables, développées en concertation étroite avec la profession, à la suite du moratoire sur les dispositions transitoires de 2014.

Lors de la session plénière du 29 mai 2019, la CCNR a adopté une résolution modifiant conjointement les 3 règlements (RVBR, RPNR et RPN) pour renvoyer à l'ES-TRIN 2019/1. Cette décision s'inscrit dans une démarche coordonnée avec l'Union européenne de mise en vigueur de l'ES-TRIN 2019/1, à compter du 1er janvier 2020, au moyen d'une référence au sein des cadres législatifs respectifs de la CCNR et de l'UE.

La mise en œuvre de prescriptions techniques uniformes sur le Rhin et sur l'ensemble du réseau des voies d'eau intérieures de l'Union européenne répond en effet également à la volonté de la CCNR de renforcer la gouvernance au plan européen dans le domaine réglementaire de la navigation intérieure et permet d'améliorer encore la sécurité et le bon ordre de la navigation.



CCNR

COMMISSION CENTRALE
POUR LA NAVIGATION DU RHIN

Palais du Rhin
2, place de la République - CS10023
F - 67082 Strasbourg Cedex

Tél. **+33 (0)3 88 52 20 10**
Fax +33 (0)3 88 32 10 72

ccnr@ccr-zkr.org
www.ccr-zkr.org

RÉVISION DU RÈGLEMENT RELATIF AU PERSONNEL DE LA NAVIGATION SUR LE RHIN (RPN) EN LIEN AVEC LA DIRECTIVE (UE) 2017/2397 RELATIVE AUX QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Le groupe de travail établi par le Comité des questions sociales, de travail et de formation professionnelle (STF) pour préparer la révision du RPN a fait rapport sur l'état de ses travaux. Les tâches effectuées concernent notamment l'intégration des nouvelles qualifications dans les prescriptions sur les équipages, les patentes et les autorisations spécifiques. Conformément aux orientations fixées par la CCNR, cette révision de grande envergure a pour objectif principal de moderniser la réglementation relative aux qualifications professionnelles en s'assurant que le RPN puisse intégrer le standard ES-QIN (Standard européen pour les qualifications en navigation intérieure). La CCNR veillera également à garantir la cohérence avec la directive (UE) 2017/2397. Dans le cadre de cette révision, d'autres questions ont été soulevées, qui pourraient conduire à des modifications ou compléments de la réglementation en vigueur.

À titre d'exemple, parmi les questions qui restent à trancher figurent les connaissances de secteur – procéder à un alignement entre le RPN et la directive –, l'articulation des procédures pour la reconnaissance des qualifications et l'obligation de posséder une patente pour les bateaux de plaisance (à partir d'une longueur de 20 m au lieu de 15 m et d'une puissance de 15 ch au lieu de 5 ch). Une analyse d'impact, qui sera présentée avec le futur projet de résolution, explicitera les changements proposés.

Une première relecture de la révision du Règlement relatif au personnel de la navigation sur le Rhin (RPN) est envisagée lors de la réunion du Comité STF en octobre 2019. Le Comité pourrait décider de transmettre à l'assemblée plénière d'automne 2019 de la CCNR une version stabilisée pour prise de connaissance. Une adoption pourrait alors intervenir en 2020 lorsque toutes les concertations, en particulier avec l'Union européenne, auront abouties.

SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE EN EUROPE

En partenariat avec la Commission européenne, la CCNR a publié en avril 2019 son rapport biannuel de l'Aperçu du marché, fournissant de nombreuses informations sur la situation de la navigation intérieure européenne au 3ème trimestre 2018. L'Aperçu du marché d'avril 2019 contient des informations quantitatives détaillées sur la demande de transport par bateau de navigation intérieure dans les bassins du Rhin et du Danube et dans les principaux pays européens de navigation intérieure, ainsi que des données sur le degré de chargement des bateaux, les taux de fret, le chiffre d'affaires et le transport de conteneurs. Le rapport contient également des informations spécifiques sur la navigation intérieure en Roumanie.

Le nouveau rapport annuel 2019 de l'Observation du marché de la navigation intérieure en Europe

fournira quant à lui un aperçu exhaustif de la situation du marché et des développements de la navigation intérieure en Europe au cours de l'année 2018 et sera publié en septembre. Il abordera plus particulièrement le thème des basses eaux et ceux du transport de conteneurs, du taux de fret, de la flotte, de l'emploi, des croisières fluviales ou encore des perspectives d'avenir du transport fluvial européen. Le rapport annuel 2019 consacrera également pour la première fois un chapitre aux bateaux d'excursions journalières, ou bateaux à passagers sans cabines naviguant à la journée sur les cours d'eau, canaux et lacs.

L'année 2018 a été marquée par une longue période de basses eaux, tout au long du second semestre. Le Rhin et ses affluents, le Danube supérieur et moyen ainsi que l'Elbe supérieur et moyen ont été particulièrement touchés. L'interruption des chaînes logistiques a engendré des pertes économiques considérables, notamment pour le transport de conteneurs, les produits chimiques, les produits pétroliers, le minerai de fer et d'autres matières premières industrielles. Une autre conséquence de la longue période de basses eaux a été la forte hausse des prix de transport, en particulier sur le Rhin. En octobre et novembre 2018, les taux de fret pour le vrac liquide ont ainsi été plus de quatre fois plus élevés que d'habitude pour le commerce ARA-Rhin (ARA : Amsterdam-Rotterdam-Anvers).

La résolution CCNR adoptée en plénière reprend les principales conclusions du nouveau rapport annuel d'Observation du marché 2019 et sera disponible sur le site de la CCNR en juillet. Les rapports annuels, biannuels et thématiques de la CCNR peuvent quant à eux être téléchargés dans leur intégralité en format pdf, en version allemande, française, néerlandaise ou anglaise, sous <https://www.ccr-zkr.org/13020800-fr.html> ou consultés directement en ligne sous : <https://www.inland-navigation-market.org>.

FUTURES RÉUNIONS ET ÉVÈNEMENTS

La prochaine session plénière de la CCNR aura lieu le 4 décembre 2019 au Palais du Rhin à Strasbourg. La réunion de décembre coïncidera avec la fin de la présidence allemande, avant la mise en place de la future présidence belge à compter de janvier 2020.

La CCNR célébrera également le 100ème anniversaire de son installation à Strasbourg en 2020, 1920 ayant vu la première session plénière de l'Organisation au Palais du Rhin. L'année 2020 verra aussi la tenue de la première session plénière commune avec la Conférence consultative destinée aux organisations non gouvernementales agréées. Des informations complémentaires seront communiquées dans les mois à venir.



À PROPOS DE LA CCNR

La Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) est une organisation internationale exerçant un rôle réglementaire essentiel pour l'organisation de la navigation sur le Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique, social et environnemental. Dans l'ensemble de ses domaines d'action, l'efficacité du transport rhénan, la sécurité, les considérations sociales ainsi que le respect de l'environnement dirigent ses travaux. Au-delà du Rhin, de nombreuses activités de la CCNR concernent aujourd'hui les voies navigables européennes au sens large. Elle travaille étroitement avec la Commission européenne, ainsi qu'avec les autres commissions fluviales et institutions internationales.



CCNR

COMMISSION CENTRALE
POUR LA NAVIGATION DU RHIN

Palais du Rhin

2, place de la République - CS10023
F - 67082 Strasbourg Cedex

Tél. +33 (0)3 88 52 20 10

Fax +33 (0)3 88 32 10 72

ccnr@ccr-zkr.org
www.ccr-zkr.org